

ICI RADIO-CANADA  .ca

ICI  QUÉBEC
+ DE RÉGIONS ▼

[ACCUEIL](#) | [ÉCONOMIE](#)

Vers deux types de permis pour les guides touristiques

PUBLIÉ LE LUNDI 24 OCTOBRE 2016

Oups! Une erreur est survenue nous empêchant d'afficher le contenu demandé. Cliquez [ici](#) pour obtenir la dernière version plugiciel Flash.

Vers deux types de permis pour les guides touristiques

La Ville de Québec envisage de conserver le permis actuel pour les guides touristiques et d'ajouter une accréditation pour les organisations qui veulent offrir des visites guidées.

La Ville accueille ainsi les recommandations de la Chaire de recherche sur l'attractivité et l'innovation en tourisme, qui a étudié la réglementation encadrant les guides touristiques à Québec. La Chaire conclut que le permis actuel, qui exige une formation complète, doit être maintenu.

« Ce permis exige une formation, soit auprès du Collège Mérici, ou St. Lawrence, donc ce transfert de connaissances reste tout à fait recommandé », dit Pascale Marcotte, directrice scientifique de la Chaire de recherche.

Toutefois, une nouvelle accréditation pour les entreprises qui veulent former leurs propres guides pour des visites spécialisées pourrait être allouée au terme d'une formation plus courte. Les voyageurs et les agences de voyage pourraient eux-mêmes former leurs propres guides.

Table de concertation



Julie Lemieux souligne que les acteurs de l'industrie devront se concerter au sujet de l'accréditation. PHOTO : RADIO-CANADA

La Chaire de recherche suggère de mettre sur pied une table de concertation avec les acteurs de l'industrie touristique pour fixer les modalités de cette nouvelle accréditation.

La vice-présidente du comité exécutif, Julie Lemieux, se dit satisfaite des recommandations, tout en admettant que la nouvelle accréditation n'entrera pas en vigueur tout de suite. Elle doit d'abord être approuvée par l'ensemble de l'industrie.

« La table de concertation, ça va de soi qu'on va la mettre en place très rapidement, parce qu'on pense que c'est important qu'on se parle et qu'on se dise les vraies choses et qu'on continue de travailler dans ce dossier-là de façon accélérée. »

Le permis actuel pourrait également être raffiné à la lumière des discussions de la table de concertation.

Un nouveau permis accueilli avec prudence

Du côté de l'Association des guides touristiques de Québec, la vice-présidente Marie Legroulx se dit ouverte aux différentes avenues proposées par le groupe de travail, mais elle souhaite que les permis fassent l'objet d'un contrôle.

« Il y a beaucoup d'idées dans le rapport de la Chaire de recherche. Là où on est prudents, ces comment ces idées-là, si elles sont acceptées par la Ville, vont être réalisées sur le terrain. Il faut de la compétence, une formation qui a du bon sens, un contrôle. Sans ça, un permis, c'est inutile. »

Pour sa part, Jean Riverain, guide touristique indépendant qui pratique depuis 37 ans, salue la recommandation de maintenir le permis actuel, mais rejette l'idée d'un nouveau type de permis.



Jean Riverain s'oppose à l'idée d'un deuxième type de permis de guide touristique à Québec. PHOTO : RADIO-CANADA

« De négocier un nouveau type de permis pour permettre à un guide accompagnateur, qu'il soit chinois ou japonais, de présenter la ville de Québec à des passagers en une demie heure, pour moi, c'est inacceptable. »

Il fait valoir que la Ville de Québec, destination touristique internationale, se doit de mettre de l'avant le travail de guides qui fournissent une information de qualité et présentent Québec « avec une âme et une passion ».

La Ville avait au départ envisagé l'abolition du permis de guide touristique en raison de la difficulté de faire appliquer le règlement. La Ville mise sur la table de concertation pour en arriver à une solution qui conviendra

à l'industrie.

À lire aussi : [Vers un permis de guide touristique « remodelé » à Québec](#)